

PRESTATION D'ACCOMPAGNEMENT DEMANDE D'ACCRÉDITATION AUPRÈS DU COFRAC

Professionnels du diagnostic immobilier :

L'accréditation, une valeur ajoutée pour le développement de votre entreprise

OBJECTIFS

- Répondre à un besoin du marché concernant les contrôles chantiers accrus, dans le cadre des travaux pris en charge par les Certificats d'Economies d'Energie (CEE)
- Obtenir l'accréditation du COFRAC vous permettant de réaliser ces contrôles
- Optimiser vos processus afin d'améliorer votre performance qualité

ACCOMPAGNEMENT SUR MESURE

ETAPE 1 :

- Formuler votre souhait d'accompagnement à la demande d'accréditation auprès du Symbiote
- Signer une convention de prestation de service avec le Symbiote

ETAPE 2 :

- Edition d'un plan d'actions par le Symbiote, validé par vos soins
- Audit préalable : Visite de l'entreprise, état des lieux, organisation
- Collecte des éléments indispensables à la demande d'accréditation
- Préconisations d'amélioration des processus et de l'organisation

ETAPE 3 :

- Analyse des données
- Rédaction du dossier de demande d'accréditation
- Dépôt du dossier auprès du COFRAC
- Suivi de la démarche

NOS ENGAGEMENTS

- Accompagnement personnalisé
- Confidentialité et bienveillance
- Neutralité
- Force de proposition pour aider à faire évoluer votre système
- Dépôt de votre dossier conforme auprès du COFRAC

REFERENTIEL

- Répondre aux exigences de la norme NF EN ISO/SEI 17020 et devenir organisme accrédité pour l'inspection d'opérations standardisées d'économies d'énergie dans le cadre des CEE

DUREE

A déterminer en fonction de la structure (25 jours ouvrables discontinus, en moyenne)

POUR QUI

Sociétés de diagnostic immobilier

PRIX

A définir en fonction de la structure et de la durée de la prestation